

<http://www.snetap-fsu.fr/L-enseignement-superieur-agricole-au-Ministere-de-l-Agriculture.html>



L'Enseignement Supérieur Agricole au Ministère de l'Agriculture

- Les Dossiers - Enseignement supérieur - Enseignement Supérieur Agricole : pour tout comprendre... -

Date de mise en ligne : mercredi 5 janvier 2022

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

En 2020, les établissements de l'Enseignement Supérieur Agricole public forment près de 9 000 étudiants ingénieurs, vétérinaires, paysagistes, mais aussi futurs diplômés de licences pro, masters et doctorats. Ils pourront devenir des cadres supérieurs dans les domaines agronomique et forestier, agro-industriel, vétérinaire ainsi que dans les secteurs de l'environnement, de l'aménagement rural et de l'architecture paysagère. Ils assurent également la formation des cadres et des cadres supérieurs techniques du ministère ainsi que celle des professeurs des établissements d'enseignement secondaire agricole.

- **L'autorité ministérielle**

Les établissements sont sous la tutelle conjointe des ministères chargés de l'agriculture et de l'enseignement supérieur. Le ministre chargé de l'enseignement supérieur est associé à la tutelle et à la définition du projet pédagogique des établissements d'enseignement supérieur agricoles publics.

Les établissements d'enseignement supérieur agricoles publics peuvent être habilités par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, après avis conforme du ministre de l'agriculture, à délivrer, dans leurs domaines de compétences, seuls ou conjointement avec des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel, (EPSCP), des diplômes nationaux de troisième cycle.

Les missions de l'enseignement agricole sont présentées dans le livre VIII du code rural (Dispositions propres à l'enseignement supérieur agricole public. Chapitre 2, Article L812-1). Elles ont été précisées par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014.

L'Enseignement Supérieur Agricole public est toujours en pleine restructuration, depuis bientôt 20 ans. En effet, il comptait jusqu'en 2004, 18 établissements d'enseignement supérieur agricole (écoles d'ingénieurs, écoles vétérinaires, écoles du paysage), regroupés maintenant en 10 établissements. Ils ont également intégré un établissement du MESRI (ENSBANA), et 3 des 4 Établissements Publics Nationaux d'appui à l'enseignement technique agricole ([CNPR](#), [CEMPAMA](#) et CEP Florac).

- **Direction et services**

Les services concernés au Ministère de l'Agriculture sont :

[DGER \(Direction Générale de \(...\)\)](#)

[DGER](#) (Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche - jan 2022)

- Service de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
 - Sous-direction de l'enseignement supérieur
 - Bureau de l'appui scientifique et stratégique
 - Bureau des formations de l'enseignement supérieur
 - Bureau des établissements et des contrats.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL (jan (...))

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL (jan 2022)

- Service des ressources humaines
 - Sous-direction de la gestion des carrières et de la rémunération
 - Bureau de gestion des personnels de catégorie B et C
 - Bureau de gestion des personnels de catégorie A et et sous statut d'emploi
 - Bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation recherche
 - Bureau de gestion des agents contractuels.
- **Les personnels de l'enseignement supérieur au MAA**

De nombreuses catégories d'agents font vivre ces établissements et forment ce que l'on appelle la communauté éducative.

Ce sont les personnels enseignants (Enseignants-Chercheurs et Enseignants du second degré), les Administratifs des catégories A à C, les personnels de la filière Formation Recherche ([ATFR](#), [TFR](#), AI, IE, [IR](#)) et les Personnels des exploitations agricoles sur statut privé.

Parmi ces agents, on trouve en grand nombre, des agents contractuels, dans tous les métiers et à tous les niveaux.
L'enseignement agricole public se distingue par son taux particulièrement élevé de précarité.